



LOCATION DE SALLE

CONDITIONS GÉNÉRALES

Digital Competence Center

Table des matières

Table des matières	1
PREAMBULE.....	1
Objet	1
Objet	1
Prestations	2
Accès à l'espace	2
Horaires.....	2
WIFI et réseau.....	2
Salles de conférence	2
Contrat, prix et modalité de paiement	3
Contrat, durée.....	3
Prix	3
Modalités de paiement.....	3
Retard de paiement	3
Dépôt de garantie	3
Résiliation.....	3
Fin de contrat.....	4
Obligations du client	5
Obligation.....	5
Respect des lois.....	5
Utilisation des les services et prestations.....	5
Tranquillité et troubles sonores.....	5
Responsabilité en cas de vol	5
Assurance contre le vol.....	5
Réseau internet.....	6
Vie privée et confidentialité.....	6
Droit applicable	7
Juridiction compétente	7

PREAMBULE

Les présentes conditions générales s'appliquent à la location de salle par Digital Competence Centre (initiative du Groupement Romand de l'Informatique) désigné ci-après par DCC. En utilisant les prestations de service de DCC, vous acceptez les conditions ci-dessous sans aucune modification et dans leur intégralité.

DCC est un centre de compétence dédié aux technologies du « DIGITAL ».

Objet

Objet

DCC offre des espaces de conférence offrant toutes les commodités pour l'organisation de séminaires, meeting, formation ou session d'examen. Des prestations et services complémentaires sont également proposés. Les clients de DCC peuvent accéder aux prestations de DCC en concluant un contrat de prestations.

L'objet des présentes conditions générales est la location de salle pour des formations, séminaires, meeting, etc.

Location de salle

Prestations

Accès à l'espace

Les accès aux salles de conférence sont accessibles au bénéfice d'un contrat valable. Certains contrats permettent d'accéder aux locaux en dehors des heures d'ouvertures, une clé ou un badge d'accès sera remis au client le jour de la signature du contrat de prestation ou par courrier recommandé.

Le client disposant d'un badge doit utiliser celui-ci pour tout accès (entrée ou sortie et ce, même si l'accès est déjà ouvert) aux locaux. Il est seul responsable de sa conservation et de son utilisation. Il s'interdit notamment de prêter, confier ou céder son badge à un tiers, y compris un autre adhérent des services.

En cas de perte ou de vol de son badge, le client doit immédiatement en informer DCC, à laquelle il reconnaît le droit de prendre toute mesure appropriée. Le remplacement du badge du client lui sera facturé au prix de CHF 50.-

Horaires

Les horaires d'accessibilité sont définis lors de la signature du contrat de location. Des périodes sont proposées mais peuvent être modifiées sur demande.

- 08h00 – 12h00
- 13h00 – 17h00

WIFI et réseau

DCC ne peut garantir la disponibilité de la connexion au réseau internet lors de l'utilisation des services par le client. En cas de dysfonctionnement du réseau internet, la seule et exclusive garantie sera le dépannage par l'opérateur du réseau internet dans les plus brefs délais. La présente garantie remplace toutes les autres qui pourraient être en usage. DCC ne peut, en aucun cas, garantir que le réseau internet ne soit jamais interrompu ou que le débit soit garanti.

Salles de conférence

Les salles de conférence doivent être réservées en utilisant le formulaire haddoc.

Les réservations sont traitées du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Les réservations peuvent être annulées 24h à l'avance durant les heures de réservation. Au-delà, la salle de conférence est considérée comme utilisée par le client pendant la durée initialement réservée.

Contrat, prix et modalité de paiement

Contrat, durée

Le contrat est conclu pour la durée précisée dans le contrat de location choisi.

Prix

Les prestations et services de DCC sont fournis moyennant une contrepartie financière. Tous les prix indiqués sont des prix HT (hors taxe) et sont libellés en Francs Suisse (CHF.)

Modalités de paiement

Les locations de salles sont payables par avance. Les clés sont déposées dans la boîte aux lettres prévue à cet effet.

Retard de paiement

Toutes personnes qui ne se seraient pas acquittées du montant de la facture par avance, se verraient refuser l'accès. Le montant de la facture restera toutefois dû.

Dépôt de garantie

Certaines prestations sont soumises à un dépôt de garantie mentionné dans le contrat. Il est versé en garantie du paiement des sommes dues pour la fourniture des services. Le dépôt de garantie pourra être utilisé pour le recouvrement de factures impayées ou la remise en état au terme du contrat.

Dans l'hypothèse où le dépôt de garantie versé par le client est inférieur au montant des remises en état opérées par DCC au terme du contrat, le client s'engage à rembourser à DCC la différence entre la valeur des remises en état justifiées sur factures et le dépôt de garantie.

DCC sera tenu de reverser au client le dépôt de garantie, déduction faite des sommes restantes dues par le client au terme du contrat, au plus tard dans les trente jours suivant la fin du présent contrat.

Résiliation

Le contrat pourra être résilié à tout moment par l'une ou par l'autre parties par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception et moyennant un préavis minimum de 1 mois avant le terme du contrat.

A l'expiration du présent contrat ou en cas de résiliation de celui-ci, le client s'engage à avertir qui de droit qu'il n'a plus d'activité au sein de DCC.

En cas de manquement à ses obligations contractuelles par une des parties et notamment, en cas de : défaillance du client dans le paiement des prestations ; ou de comportement incompatible du client avec l'utilisation normale d'un espace de travail (nuisances sonores, dégradations de l'espace, conflit avec les autres personnes présentes au sein de la surface), DCC pourra procéder à l'arrêt de la fourniture des prestations 10 jours après une mise en demeure restée infructueuse.

Dans cette hypothèse, la redevance contractuelle reste due jusqu'au terme du contrat.

Location de salle

Fin de contrat

Au terme de la durée du contrat, le client devra avoir quitté l'espace et, le cas échéant, avoir remis l'espace dans l'état dans lequel il se trouvait avant qu'il s'y installe et d'avoir remédié à toutes les dégradations qui lui sont imputables. A défaut, les remise en état que DCC aura été contraint de réaliser seront à la charge du client sur simple présentation des factures correspondant à la remise en état et payable dans les 10 jours après réception des factures ou en déduction de la garantie du client.

Le client s'engage à restituer le badge d'accès et les clés au prestataire en fin de contrat ainsi que tout le matériel prêté. En cas de non restitution, la valeur du matériel équivalent neuf sera prélevée sur le dépôt de garantie ou facturé au client.

Un défaut de restitution des moyens d'accès entrainera un remplacement global du système d'accès :

S'il s'agit des clés, le système de cylindre devra être remplacé et la totalité des frais sera à la charge du client sortant.

S'il s'agit du badge d'accès, un montant forfaitaire de CHF 50.- par badge sera facturé au client sortant.

Obligations du client

Obligation

Le client prend acte du fait que le contrat ne constitue pas un bail à loyer et confère aucun droit de propriété en sa faveur sur le ou les espaces mis à sa disposition.

Le client n'est pas autorisé à prêter, vendre, sous-louer, céder ou partager les espaces mis à sa disposition. Il s'engage à ne jamais mettre à disposition de tiers ses moyens d'accès aux locaux (clés, badge, pincodes, ...)

Le client s'engage à signaler immédiatement toute perte ou vol des moyens d'accès.

Le client s'engage à respecter en tout point, le règlement interne de DCC signé, lors de la signature du contrat.

Respect des lois

Le client s'engage, dans son usage des services, à se conformer aux lois et règlement en vigueur, à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Il s'engage à respecter toutes les obligations légales et réglementaires et à effectuer toutes les formalités notamment administratives, fiscales et/ou sociales qui lui incombent le cas échéant du fait de son utilisation des services.

Utilisation des les services et prestations

Le client s'engage à utiliser personnellement les services et prestations mis à disposition par DCC. Il s'engage également à ne permettre à aucun tiers de les utiliser à sa place ou pour son compte. Il est informé et accepte, qu'il ne peut déléguer ou céder aucun des droits au titre du présent contrat.

Tranquillité et troubles sonores

Le client doit veiller à ce que la tranquillité des locaux ne soit aucunement troublée. Il s'engage à respecter le bon ordre et la propreté des locaux. Il s'engage à ne pas amener de personnes mineures dans les locaux et à n'y introduire ni animaux, ni produits ou objets dangereux ou illicites.

Responsabilité en cas de vol

Le client est seul responsable des biens qu'il dépose dans « le box de rangement fermé » mis à sa disposition ainsi que tout le matériel lui appartenant, laissé dans les locaux durant son absence. DCC ne pourra être tenu responsable en cas de vol ou de détérioration dudit matériel.

Assurance contre le vol

Le client doit souscrire une assurance responsabilité civile couvrant notamment la détérioration de biens d'autrui et le vol.

Location de salle

Réseau internet

Le client doit se conformer au respect de la législation en vigueur ainsi qu'aux règles d'utilisation du réseau internet mis à sa disposition par DCC. Le client s'engage à ne pas procéder à des téléchargements illégaux, ni diffuser et/ou télécharger tout contenu à caractère raciste, discriminatoire, pédophile, terroriste et pornographique.

Le client s'engage à respecter strictement les termes des autorisations qui lui seraient octroyées et à avoir un usage professionnel et conforme aux bonnes mœurs du réseau interne.

Le client reconnaît être dans un lieu ouvert au public. Il s'engage à ne faire aucun usage contraire à l'ordre public ni aux lois en vigueur de quelques manières que ce soit ; soit par son comportement ou par l'utilisation des moyens techniques, fussent-ils sa propriété.

Vie privée et confidentialité

Le client s'engage à respecter la vie privée de toute personne utilisatrice et la confidentialité d'éventuelles informations auxquelles il aurait pu avoir accès.

Le client s'engage à respecter la législation sur les données personnelles et les traitements automatisés d'informations nominatives ainsi que la législation et les textes relatifs aux droits d'auteur, marques, brevets, à la propriété intellectuelle et industrielle. Il s'interdit toute reproduction ou usage en infraction de ces législations, qu'il s'agisse de créations multimédias, de logiciels, de textes, d'articles de presse, de photos, de sons, d'images de toute nature, de marques, de brevet, de dessins et modèles, étant précisé que toute mention relative à l'existence de droits sur ces éléments et/ou données et/ou fichiers ne peuvent faire l'objet d'une suppression et que toute reproduction d'une œuvre ou de l'un de ces éléments et/ou fichiers et/ou données sans consentement du titulaire des droits constitue une contrefaçon.

Droit applicable

Jurisdiction compétente

Tout différent relatif au présent contrat ou à un accord connexe, notamment quant à leur existence, validité, interprétation, exécution ou inexécution, qu'il survienne avant ou après l'expiration du contrat, sera réglé définitivement selon le Règlement du Tribunal d'arbitrage de l'informatique, Lausanne, en vigueur au moment de l'ouverture de la procédure. Il est précisé que la procédure s'appuie sur les règles générales de Concordat suisse sur l'arbitrage. Les parties déclarent se soumettre inconditionnellement à la décision du Tribunal d'arbitrage de l'informatique et excluent toute autre voie judiciaire.

Le for juridique est Lausanne.